



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES VOSGES

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DES VOSGES

Secrétariat général

### Décision de subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

**Le directeur départemental des territoires,**

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013-798 du 5 avril 2013 donnant délégation de signature à M. Philippe PETITJEAN, directeur départemental des territoires, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire,

#### DECIDE :

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée au directeur départemental adjoint et au secrétaire général, à l'effet de signer tout acte, pièce comptable et certification relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes au titre des opérations suivantes : engagement, liquidation, ordonnancement, paiement et ordres de recouvrer.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est également donnée à la cheffe du bureau financier et logistique (BFL) à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences et dans la limite des autorisations notifiées, les pièces comptables et certifications relatives à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du BFL, la subdélégation de signature qui lui est conférée sera exercée par l'agent expressément désigné pour assurer son intérim.

**Article 3 :** Les personnes nommément désignées à l'annexe 1 ont délégation de signature pour saisir et/ou valider, sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles du contrôle interne comptable, les actes initiés dans les progiciels métiers interfacés avec Chorus.

Hormis pour le programme 135 qui fait l'objet d'une procédure particulière, les engagements de dépenses d'un montant supérieur à 5 000 € feront l'objet d'un visa préalable de l'un des délégataires visés à l'article 1.

**Article 4 :** Les personnes nommément désignées ci-après sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles sur le budget opérationnel de programme 333, et des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

- Mme Danièle HOLVECK, pour un montant maximum annuel de 20 000 € ;
- Mme Sanja KATIC, pour un montant maximum annuel de 20 000 € ;
- M. Didier GILLET, pour un montant maximum annuel de 5 000 € ;
- M. Hervé JACQUEMIN, pour un montant maximum annuel de 5 000 €.

**Article 5 :** La présente décision est exécutoire à compter de la date de sa signature et abroge la décision précédente du 24 juin 2013.

**Article 6 :** Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 20 JAN. 2014

Le directeur départemental des territoires,

Philippe PETITJEAN



**Destinataires :**


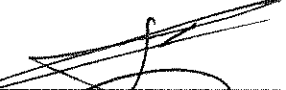
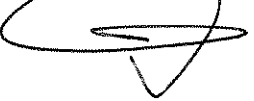

- M. le Préfet des Vosges
- M. le Directeur départemental des finances publiques des Vosges
- M. le Directeur départemental des territoires
- M. le Directeur départemental adjoint des territoires
- M. le Secrétaire général de la DDT
- Mme la Cheffe du bureau financier et logistique
- M. le Responsable du CPCM – DREAL Lorraine
- Agents concernés

## Annexe 1

### Accréditation des agents de la DDT 88 auprès du comptable assignataire


#### I - Délégués au titre de l'ordonnancement secondaire

##### A - Pour tous les actes de dépenses et de recettes



Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Philippe	PETITJEAN	Directeur départemental	
Didier	FEBVRE	Directeur départemental adjoint	
Pascal	GAINARD	Secrétaire général	
Danièle	HOLVECK	Cheffe du bureau financier et logistique	

##### B - Utilisateurs de licences Chorus en tant que service prescripteur - sphère responsable d'unité opérationnelle (RUO)

###### *Licence transactionnelle :*

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Danièle	HOLVECK	Cheffe du bureau financier et logistique	<i>Cf. supra</i>
Fortuna	BOUBOUNE	Gestionnaire comptable	

###### *Licence consultation :*


Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Pascal	GAINARD	Secrétaire général	<i>Cf. supra</i>
Myriam	DEMURGER	Gestionnaire comptable	
André	THOUVENIN	Gestionnaire au service environnement et risque (SER)	

## C - Utilisateurs des applications interfacées avec Chorus


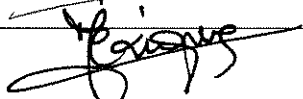
### Dépenses / Chorus-formulaires

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Danièle	HOLVECK	Cheffe du bureau financier et logistique	<i>Cf. supra</i>
Fortuna	BOUBOUNE	Gestionnaire comptable (saisie et validation)	<i>Cf. supra</i>
Myriam	DEMURGER	Gestionnaire comptable (saisie et validation)	<i>Cf. supra</i>


### Dépenses / ARGOS

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Sanja	KATIC	Assistante du secrétaire général et chargée de voyage principale (contrôles)	
Myriam	DEMURGER	Gestionnaire comptable (validation)	<i>Cf. supra</i>

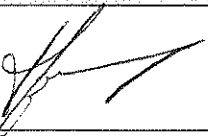

### Dépenses / GALION

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Patricia	BISELX	Instructrice LLS i (Saisie et validation)	
<del>ARY LINE</del>	<del>ALEXIQUE</del>	<del>Instructrice LLS (Saisie et validation)</del>	<del></del>

### Recettes / GIPSE

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Catherine	MEULEY	Chargée de mission DSP/GSP SISPEA (saisie et validation)	

### Recettes / Chorus-ADS

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Françoise	FERRIN	Référente taxes et dossiers complexes (validation)	
Virginie	GREMILLET	Instructrice ADS (saisie)	



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES VOSGES

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DES VOSGES

Secrétariat général

## Décision de subdélégation de signature au titre de représentant du pouvoir adjudicateur

**Le directeur départemental des territoires,**

**Vu** le code des marchés publics et notamment l'article 28 ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable ;

**Vu** les arrêtés de M. le préfet des Vosges n° 2013/798 et n° 2013/799 du 5 avril 2013, portant délégation de signature de la compétence d'ordonnateur secondaire et des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur,

### DECIDE :

**Article 1er :** Les chefs de service et leurs adjoints ou, en cas d'absence ou d'empêchement, leurs intérimaires nommément désignés, ainsi que Mme Danièle HOLVECK, cheffe du bureau financier et logistique, ont délégation pour exécuter les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur (RPA), chacun dans la limite de son domaine de compétence.

A cet effet, ils assurent les principales fonctions suivantes : passation, signature, notification et exécution des marchés dans le respect des règles de la commande publique.

Les marchés ou les commandes ne seront engagés et signés qu'après vérification, auprès du gestionnaire des crédits concerné, de la disponibilité des crédits nécessaires.

La notification des marchés au titulaire ne peut intervenir qu'après la validation de l'engagement juridique dans Chorus.

**Article 2 :** Les personnes nommément désignées à l'annexe 1 ont délégation de signature pour saisir et/ou valider, sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles du contrôle interne comptable, les actes initiés dans les progiciels métiers interfacés ou non avec Chorus, et établir les constats de service fait, états de réglemets et certifications, tels que précisés dans ladite annexe.

**Article 3 :** Les personnes nommément désignées sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles, sur le budget opérationnel de programme 333, et des plafonds définis, à utiliser la carte d'achat :

- Mme Danièle HOLVECK, pour un montant maximum annuel de 20 000 € ;
- Mme Sanja KATIC, pour un montant maximum annuel de 20 000 € ;
- M. Didier GILLET, pour un montant maximum annuel de 5 000 € ;
- M. Hervé JACQUEMIN, pour un montant maximum annuel de 5 000 €.

**Article 4 :** Les spécimens de signature font l'objet de l'annexe 1.

**Article 5 :** La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature. Elle abroge la décision du 11 avril 2013.

**Article 6 :** Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 20 JAN, 2014

Le directeur départemental des territoires,

Philippe PETITJEAN



**Destinataires :**


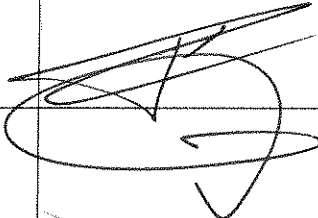
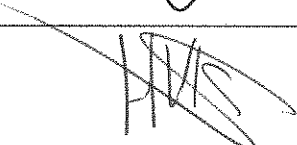
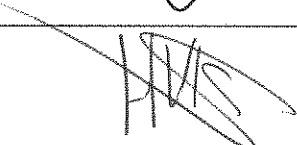
- M. le Préfet
- M. le Directeur régional des finances publiques
- M. le Directeur départemental des finances publiques des Vosges
- M. le Directeur départemental des territoires
- M. le Secrétaire général de la DDT
- Mme la Cheffe du bureau financier et logistique
- Agents concernés

## Annexe 1

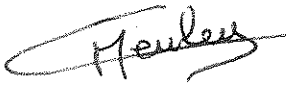

### Accréditation des agents de la DDT 88 auprès du comptable assignataire

#### I- Déléataire au titre de représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)



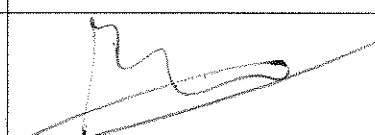

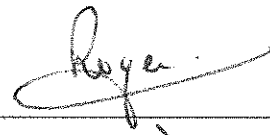




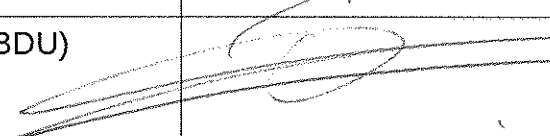




##### A – Pour tous les actes pris au titre de RPA

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Philippe	PETITJEAN	Directeur départemental	
Didier	FEBVRE	Directeur départemental adjoint	
Pascal	GAIGNARD	Secrétaire général	
Danièle	HOLVECK	Cheffe du bureau financier et logistique	

##### B – Utilisateurs de la PLACE




Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Catherine	MEULEY	Chargée de mission DSP/GSP SISPEA	
Eric	PETOT	Chef du bureau aménagement bâtiment accessibilité	

### C – Constatation de service fait, états de règlement et certifications

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Jean-Marc	BARNABE	Chef de service (SATSR)	
Nadine	MUCKENSTURM	Chef de service (SER)	
Julien	MUNSCH	Adjoint au chef de service (SUH)	
Hélène	BILQUEZ	Adjointe au chef de service (SER)	
Cécile	ROYER	Chef de bureau (BPEMIPS)	
Géraldine	BERNHARD	Chef de bureau (BPEQES)	
Vincent	MENEGAIN	Chef de bureau (BBNP)	
Laurence	REVEILLE	Adjointe au chef de service (SEAF)	
Eric	PETOT	Chef de bureau (BABA)	<i>Cf. supra</i>
Régis	BERGEZ	Chargé du patrimoine immobilier de l'Etat	
Vincent	DE NARDO	Chef de bureau (BDU)	
Pascal	MOUTIER	Chef de bureau (BFL)	
Claude	FORQUIN	Chef de bureau (BPTH)	
Loïc	DOUMAZANE	Référent environnement, montagne (SEAF / BDR)	
Louis-Didier	MORET	Chef de bureau (BF)	



**D – Au titre de l'utilisation de la carte achat : constatation de service fait, états de règlement et certifications**

Prénom	Nom	Fonction	Specimen signature
Sanja	KATIC	Assistante du secrétaire général et chargée de voyage principale	
Didier	GILLET	Référent bâtiment	
Hervé	JACQUEMIN	Référent véhicules	
Danièle	HOLVECK	Cheffe du bureau financier et logistique	